

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGS / Projet Développement Durable

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 13 décembre 2014
Rapport n°14/8-10

**OBJET RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2014**

En application du Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités territoriales de plus de cinquante mille habitants sont tenues d'établir un rapport annuel, présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce troisième rapport, joint en annexe, présente un bilan des actions conduites dans le cadre du développement durable auquel on ajoute les actions retenues dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Saint-Denis.

Le rapport se décline en deux parties :

- * les actions internes à la gestion communale « la Mairie écoresponsable »,
- * et les actions externes sur son territoire « la Ville écocitoyenne »,

au regard des cinq finalités du développement durable inscrites dans le Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- les modes de production et de consommation responsables.

Au-delà de cette présentation, ce document montre l'évolution des actions par rapport aux années précédentes avec les indicateurs les plus pertinents.

Je vous demande de prendre acte du rapport sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable qui vous est présenté en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

NB Le rapport sur la situation de la Commune en matière de développement durable peut être consulté avant séance à la Direction « Projet Développement Durable », aux jours et horaires ouvrables de l'administration, et lors de la séance auprès du Secrétariat du Conseil Municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-1A-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :

Le Maire
18/12/2014



Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS**CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du samedi 13 décembre 2014
Délibération n°14/8-10**OBJET RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Loi Grenelle 2 », portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/8-10 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(présentation sans vote)

Prend acte du rapport sur la situation de la Commune de Saint-Denis en matière de développement durable au titre de l'année 2014.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-1B-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014


Gilbert ANNETTE

2014

Rapport sur la situation en matière de développement durable



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

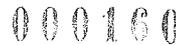
13/12/2014



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I. LA MAIRIE ECORESPONSABLE	7
I.1 LES CONSOMMATIONS COMMUNALES D'ENERGIE ELECTRIQUE.....	8
I.2 LA FLOTTE DE VEHICULES	10
I.3 LE PATRIMOINE COMMUNAL	11
I.4 LES CONSOMMATIONS COMMUNALES D'EAU POTABLE	12
I.5 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI COMMUNAL.....	13
I.6 LES TELECOMMUNICATIONS	15
I.7 LA DEMATERIALISATION	16
I.8 LE RECYCLAGE DES MATERIAUX EN FIN DE VIE.....	17
II. SAINT-DENIS, VILLE ECOCITOYENNE.....	19
II.1 LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)	20
II.2 LES ENERGIES RENOUVELABLES	21
II.3 LES TRANSPORTS.....	22
II.4 L'AMENAGEMENT	23
II.5 LA GESTION DE L'EAU.....	27
II.6 FAVORISER L'ACCES A UN HABITAT DE QUALITE	28
II.7 LA VIE ASSOCIATIVE	30
II.8 L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	31
II.9 LE DEVELOPPEMENT ET L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE	32
II.10 LA SECURITE ET LA PREVENTION DES RISQUES.....	39
II.11 LA PREVENTION ET MEDIATION	40
II.12 LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.....	41
II.13 LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE ..	42



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Introduction

Conformément au décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les communes de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le rapport doit être présenté par le Maire, préalablement au débat sur le projet de budget.

Ce rapport, présente un bilan des actions conduites dans le cadre du développement durable pour l'année 2014, auxquelles on ajoute les actions retenues dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Saint-Denis approuvé le 28 juin 2014.

Il se décline en deux parties : les actions internes à la gestion communale, « la Mairie écoresponsable », et les actions externes sur son territoire, « la Ville écocitoyenne », au regard des cinq finalités du développement durable inscrites dans le Code de l'Environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;
- les modes de production et de consommation responsables.

Au-delà de cette présentation, ce document montre l'évolution des actions par rapport aux années précédentes avec les indicateurs les plus pertinents.

La Mission développement durable a évolué fin 2014 en Direction de projet rattachée à la Direction Générale des services et non plus à la Direction générale adjointe des services techniques étant donné son caractère transversal au sein de la collectivité.

Dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement, une somme de 50 000€ pour 2015 puis de 300 000€ les années suivantes, vont être consacrée au développement durable.

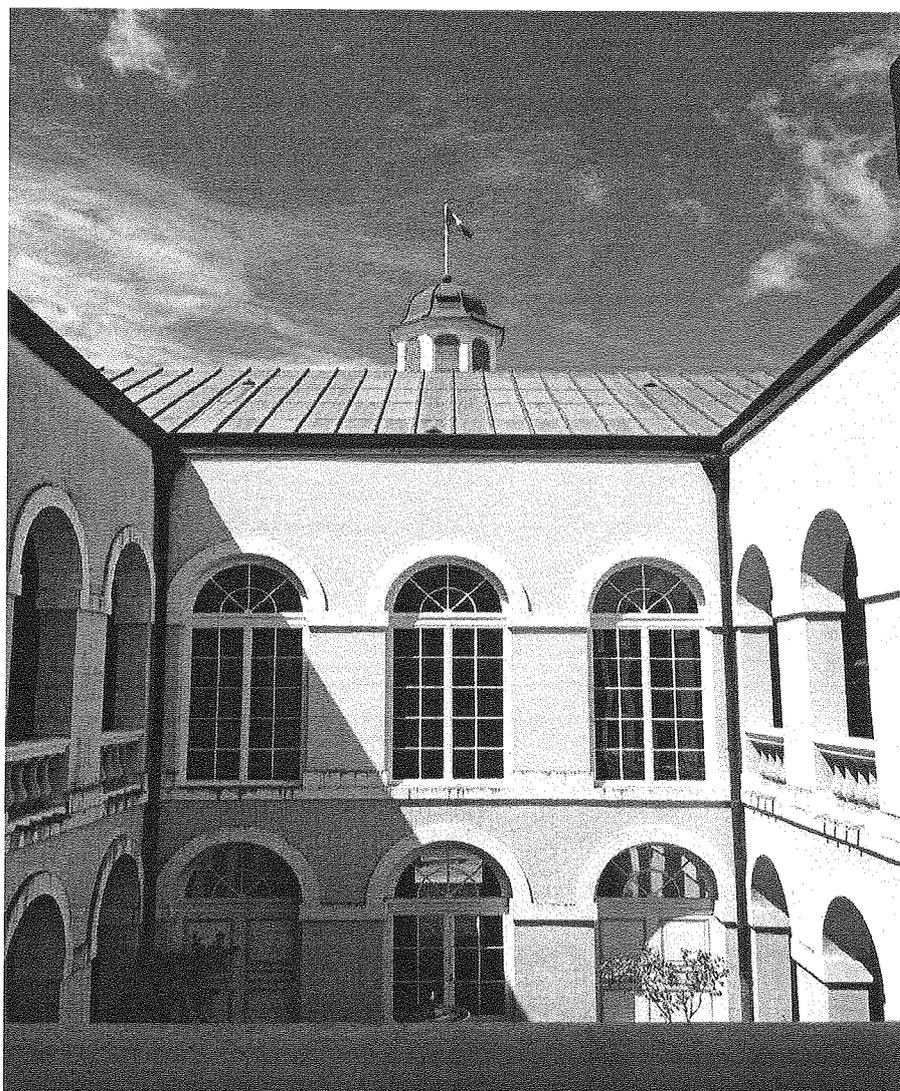
La Direction du projet de développement durable de la Ville de Saint-Denis élabore ce troisième rapport à partir des éléments recueillis dans chaque direction. La Direction Générale des services et du Cabinet du Maire amende la proposition de rapport pour une présentation en Commissions Aménagement/ Développement Durable et Affaires Générales/ Entreprise Municipale qui valident la version finale du document présenté au Conseil Municipal du 13 décembre 2014.

~~Le présent rapport est consultable sur le site internet de la Ville de Saint-Denis~~

Accusé de réception en préfecture
974-219(www.saintdenis.re)-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

I. LA MAIRIE ECORESPONSABLE



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

I.1 LES CONSOMMATIONS COMMUNALES D'ENERGIE ELECTRIQUE

► Repères

	Consommation	Dépense annuelle (HT)
2011	17,8GWh	1 750 000
2012	17,9 GWh	1 766 977
2013	15,6 GWh	1 914 403

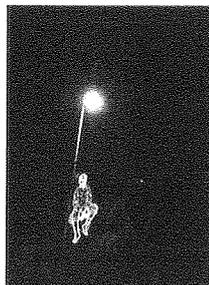
On observe une baisse des consommations électriques malgré l'augmentation du nombre d'équipement desservis.

☞ Une augmentation de 5% du tarif de l'électricité en 2014 pénalisera la facturation 2015.

▪ L'éclairage public

✓La maintenance préventive de l'éclairage public permet de réduire les interventions sur les pannes et de stabiliser les consommations. 800 points lumineux ont été réhabilités en 2014 et 800 sont en programmation pour 2015. Ce dispositif permet de réduire par 2 les coûts de maintenance.

✓Depuis 2013, le centre-ville a été équipé de 40 horloges astronomiques permettant d'optimiser l'allumage et l'extinction de l'éclairage public en centre-ville. La Ville a bénéficié de 20 000€ de subventions via les certificats d'économie d'énergie (CEE) pour ces installations.



✓Dans le cadre de l'optimisation de la tarification des abonnements EDF, un réajustement des puissances souscrites a

été réalisé sur plus de 30 sites (restauration scolaire, les terrains de sport).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

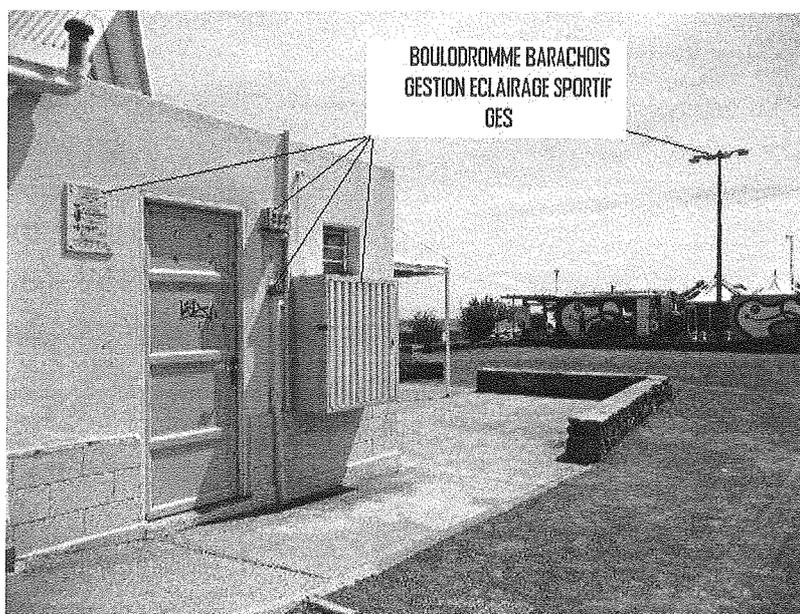
✓ Un dispositif d'extinction personnalisé est effectif sur les édifices publics (monuments historiques), les sites de la Médiathèque et du Cœur vert familial entre 22h et 1h.

▪ La gestion des éclairages sportifs



✓ Les dispositifs permettant de limiter l'éclairage des terrains de sports ont fait la preuve de leur efficacité: 20 % des sites sportifs ont été équipés depuis 2012 et nous avons une prévision 2014 de 10 sites supplémentaires.

☞ Les économies d'énergie réalisées s'élèvent à 60% sur l'ensemble des sites traités.



► PERSPECTIVES

✓ L'exploitation directe par la Ville du logiciel permettant la gestion assistée de la maintenance par ordinateur (GMAO) de l'éclairage public sera effective début 2015. Elle permettra d'assurer un suivi de la maintenance et d'assurer une gestion efficiente du service.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

1.2 LA FLOTTE DE VEHICULES

► Repères :

Année	Consommation de carburant (en litres)
2013	276 365 litres
2014	240 157 litres

☞ La consommation de carburant a diminué de 36 000 litres en 2014 et permet de réaliser une économie financière de l'ordre de 50 000€ soit - 18% par rapport à 2013.

✓ La Ville a mis en œuvre des pools de véhicules au sein de ses services permettant de réduire le parc d'une soixantaine de voitures. Le parc automobile comprend 419 véhicules dont 28 poids-lourds/engins de travaux publics et 31 deux-roues.

✓ L'expérimentation du carnet de bord électronique menée par la Police Municipale est prolongée jusqu'en 2015. Il permet de démarrer le véhicule par l'identification du conducteur, de comptabiliser la durée d'utilisation et de mesurer la distance parcourue. L'intérêt d'une généralisation à l'ensemble des services est d'identifier les véhicules sous-utilisés et de faire des économies de carburant.

► PERSPECTIVES



✓Après 2 ans d'expérimentations, un contrat de maintenance va être établi en 2015 pour les vélos à assistance électrique

(VAE). Il est prévu également, une amélioration du dispositif de mise à

disposition des vélos.
 Accusé de réception en préfecture
 97421974017520741213-14810-2-DE
 Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓ L'arrêt du remisage à domicile des véhicules de services a permis de réduire la consommation de carburant d'environ 26 000 litres.

I.3 LE PATRIMOINE COMMUNAL

▪ LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU BATIMENT

✓Prise en compte systématique des économies d'énergie dans la réhabilitation des bâtiments communaux et les projets neufs, notamment les établissements scolaires et ceux recevant du public (ERP).

A titre d'exemple, la cité des arts est un lieu de création artistique avec des espaces d'exposition, de concert et de spectacle, des ateliers et des studios dans un cadre entièrement revu pour une parfaite adaptation à ces activités.

Ce projet sous maîtrise d'ouvrage de la CINOR, pour les travaux d'une première tranche de 15 millions d'euros ont démarré au début 2014. La Ville apporte un fonds de concours à hauteur de 40%.

L'équipement sera livré en 2015. Le parti architectural retenu respectera la norme HQE¹. Il sera recherché : la relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, la gestion de l'énergie, la gestion de l'entretien et de la maintenance, le confort hygrothermique et acoustique.

▪ LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE LA PRODUCTION DES VEGETAUX

✓Les travaux de réhabilitation de la pépinière municipale s'achèveront mi 2015. Les cultures de plantes seront irriguées grâce à une éolienne agricole permettant de puiser de l'eau de la rivière en respectant les volumes autorisés par la réglementation. Un circuit pédagogique sera également proposé aux établissements scolaires. Il permettra de sensibiliser à la biodiversité à travers des jardins thématiques, mais aussi aux modes de production en « agriculture raisonnée » grâce à des tableaux d'animations pédagogiques (bornes interactives).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

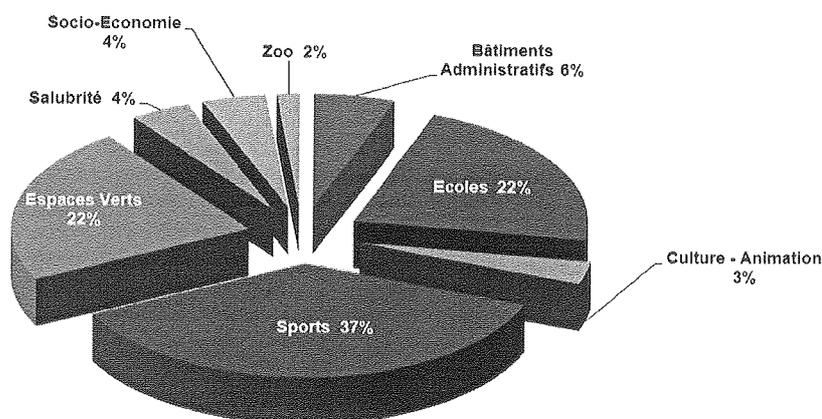
¹ HQE : Haute Qualité Environnementale

I.4 LES CONSOMMATIONS COMMUNALES D'EAU POTABLE

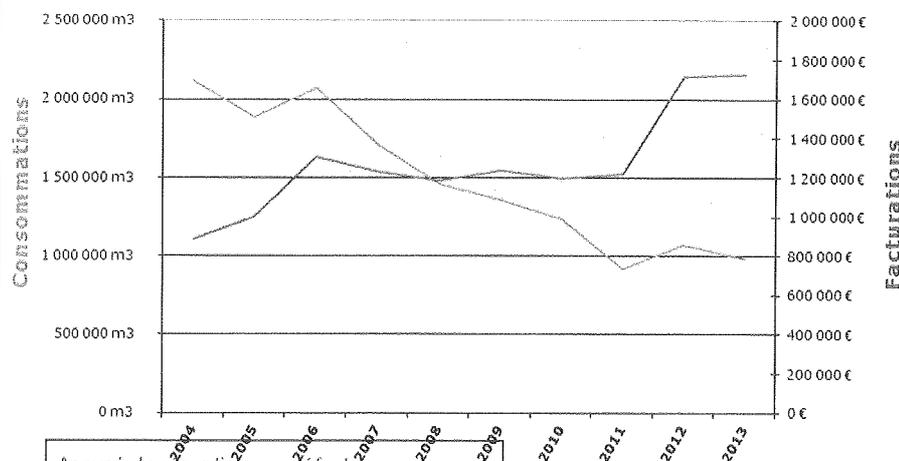
► Repères

	Consommation	Dépense annuelle (HT)	Prix moyen/m ³ (eau+ assainissement)
2011	917 673 m ³	1 220 916 €	1,33
2012	1 096 824 m ³	1 715 866 €	1,61
2013	984 720 m ³	1 729 794 €	1,76

REPARTITION DES VOLUMES D'EAU CONSOMMES EN 2013



EVOLUTION DES CONSOMMATIONS & FACTURATIONS D'EAU



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Malgré l'augmentation du prix du m³, due à la participation à l'investissement de la station d'épuration du Grand Prado, les consommations d'eau potable communales diminuent contribuant ainsi à la stabilisation de la dépense

I.5 LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI COMMUNAL

► Repères

▪ Effectif (au 31 décembre 2013)

3175 agents Equivalent Temps Plein (ETP) dont 25,5% de titulaires, 67,7% de non titulaires et 7,4% d'emplois aidés

▪ Taux de mobilité interne : 4,2% en 2013 contre 6,3% en 2012

Age moyen : 49,3 ans

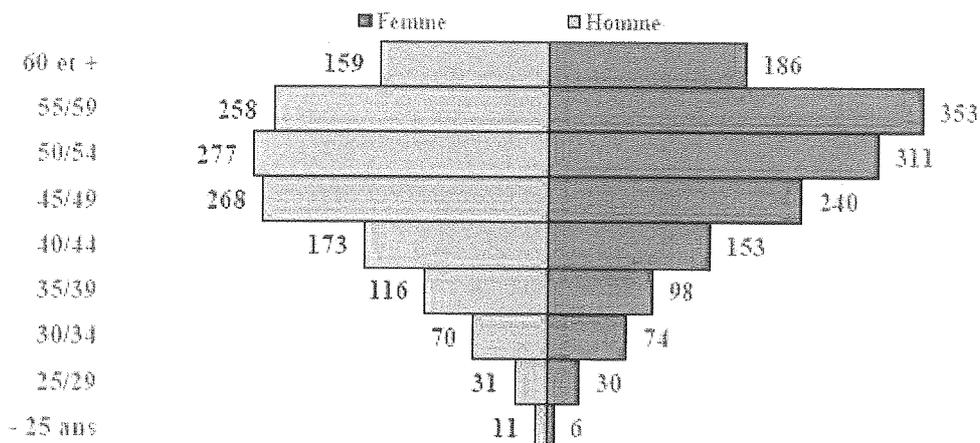
Agents permanents par filière au 31/12

Filière	%
Administrative	29%
Technique	62%
Culturelle	3%
Sportive	3%
Police municipale	2%
Animation	1%
Total	100%

Agents permanents par âge

Agents âgés de 55 ans et +	% sur total	agents
	34%	956

Pyramide des âges en nombre d'agents



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

■ L'action sociale en faveur du personnel communal

▶ Repères :

- ☞ En 2014, l'assistante sociale a rencontré près de 380 agents
- ☞ 2,7 millions d'euros ont été dépensés pour les aides et prestations en faveur du personnel en 2014.

✓ L'action sociale de la collectivité est orientée en faveur du personnel communal afin d'améliorer la condition de vie des agents.

Le travail de l'assistante sociale est important puisqu'il permet à chaque agent qui le désire de pouvoir parler en toute confidentialité sur les difficultés qu'il peut rencontrer dans son travail ou dans sa vie privée.

L'action sociale en faveur des agents de la collectivité et de leur famille se traduit par des prestations offertes réparties en quatre volets :

- Les prestations de base (chèque déjeuner, médaille du travail, rentrée scolaire...);
- Les fonds de secours ou les prêts ;
- La culture et les loisirs ;
- L'arbre de Noël du personnel.

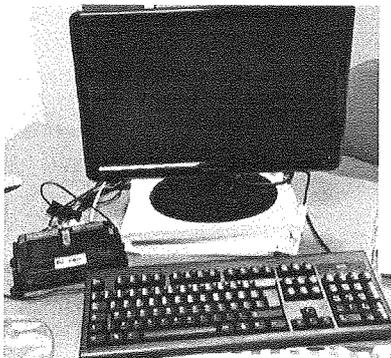
▶ PERSPECTIVES :

✓ Une nouvelle plaquette des prestations d'aides sociales au personnel sera disponible en 2015.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

I.6 LES TELECOMMUNICATIONS

✓ Le remplacement des postes de travail informatique par la technologie « client léger » où il ne reste plus de l'ordinateur que son écran, son boîtier lié par câble et son clavier, permettent de faire une réduction de 80 % d'énergie sur les outils de la bureautique. Ce changement de technologie permet également de faire des économies en investissement.



☞ 12% des équipements ont été remplacés depuis 2013. 20% sont programmés pour 2015 avec une priorité pour les services qui reçoivent du public.

► PERSPECTIVES

✓ La place océan qui sera inaugurée début 2015 sera un espace public équipé en WIFI.

✓ Une réflexion est en cours sur la mise en place de la télégestion des équipements informatiques en réseau. Ce projet permettra d'établir un suivi des consommations énergétiques. Une analyse de ces données permettra de réaliser une programmation d'allumage et d'extinction

automatique des postes de travail informatique, dans un souci d'économie d'énergie et de maintenance à distance.

Accusé de réception en préfecture
974-219740116-20141213-14810_2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓ Un réseau en fibre optique est installé sur l'ensemble des bâtiments communaux du centre-ville, depuis la Médiathèque jusqu'au Bas de la Rivière. Les travaux ont nécessité un investissement de 950 000€. La liaison informatique inter-sites, permettra de réduire l'empreinte carbone de la Ville en évitant les déplacements par une amélioration de la qualité, du volume et de la rapidité des échanges de données.

I.7 LA DEMATERIALISATION

✓ Le travail de numérisation des archives des délibérations du Conseil municipal depuis le XVIII^e siècle continue. A ce jour, il reste encore 140 années d'archives à numériser. Plus on remonte dans le temps, plus la préservation de ce patrimoine est délicat.

✓ Le parapheur électronique est effectif sur plusieurs circuits de décision permettant de réduire les délais de traitement et de constituer un registre d'archives numérisés.

✓ La dématérialisation d'autres actes, vient compléter la liste des actes dématérialisés pour le contrôle de légalité.

► PERSPECTIVES :

✓ L'accessibilité et l'exploitation des documents numérisés par le personnel communal se feront à terme à travers la création d'une boîte à outils accessible depuis un poste de travail. La sensibilisation et des formations seront nécessaires pour son appropriation par le personnel communal de ce nouvel outil.

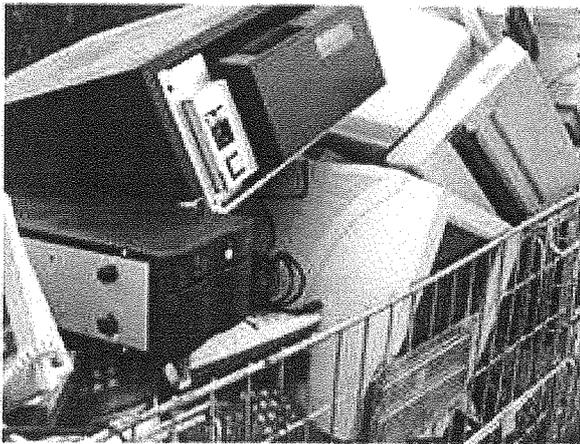
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓ Le « porte-document » qui prend la forme d'une tablette numérique permet d'avoir un poste de travail mobile. La transmission des documents pour les travaux des conseils municipaux est désormais dématérialisée grâce à cet équipement. Le gain financier est de l'ordre de 100 000€/an (reprographie, frais postaux ...)

I.8 LE RECYCLAGE DES MATERIAUX EN FIN DE VIE

✓ 61 véhicules du parc automobile ont été réformés et récupérés par des filières locales de déconstruction (dépollution, recyclage des pièces et matériaux)



► PERSPECTIVES :

✓ Le renouvellement du parc informatique nécessite de mener une réflexion sur le recyclage ou la revalorisation des matériels obsolètes.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓ Les équipements électriques usagés de la commune sont désormais recyclés. Des bornes de collecte sont mises à disposition de la Ville, puis récupérées à fréquence régulière par un prestataire. Les déchets sont triés et traités chez des entreprises spécialisées dans ce type de traitement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

II. SAINT-DENIS, VILLE ECOCITOYENNE



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

II.1 LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

Le Plan Climat Energie Territorial est un programme d'actions de lutte contre le changement climatique.

Il vise 2 objectifs :

- **L'atténuation** par la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- **L'adaptation** par des mesures permettant de réduire la vulnérabilité du territoire face aux modifications climatiques.

Le Plan Climat Energie Territorial de Saint-Denis a été adopté au Conseil municipal du 28 juin 2014. Il comporte 15 actions dont 10 sont menées conjointement avec la CINOR et se répartissent au travers de 4 volets:

LA MAITRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE (MDE)

- ☞ Favoriser l'installation, l'entretien et la maintenance performante des équipements d'éclairage public permettant des économies d'énergie et assurer un suivi des consommations
- ☞ Elaboration et mise en œuvre d'un Plan de Déplacement Professionnel
- ☞ Mettre en œuvre des Diagnostics de Performance Energétique sur les ERP communaux ou d'intérêt communautaire en fixant des objectifs de réduction de consommation
- ☞ Construire des bâtiments communaux et intercommunaux à haute performance énergétique
- ☞ Rénover l'ensemble des ERP communaux ou d'intérêt communautaire avec un objectif ambitieux, de type haute performance énergétique.

LA VULNERABILITE DU TERRITOIRE

- ☞ Poursuivre la rénovation et la modernisation des réseaux de collecte et de l'assainissement non collectif
- ☞ Eduquer à des modes de consommation durable : valorisation des produits locaux dans les cantines scolaires
- ☞ Mettre en place une réflexion sur la gestion des eaux pluviales et développer les réseaux de récupération et d'assainissement des eaux pluviales
- ☞ Favoriser les couches drainantes
- ☞ Inciter la démarche Aménagement Urbain et Plantes indigènes (DAUPI)
- ☞ Mettre en place une assistance aux personnes les plus sensibles en cas d'extrêmes climatiques

LA SENSIBILISATION

- ☞ Proposer un programme de sensibilisation au grand public et aux professionnels sur les risques naturels
- ☞ **Intervenir en milieu scolaire pour l'éducation à la protection des ressources dès le plus jeune âge**

Accusé de réception en préfecture
974 213/40 PIS 20141215 48102 DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

LES ENERGIES RENOUVELABLES

- ☞ Accompagner des porteurs de projet dans le développement de technologie de stockage pour les projets photovoltaïques ou éolien.
- ☞ Etudier l'opportunité de développer l'éolien urbain

II.2 LES ENERGIES RENOUVELABLES

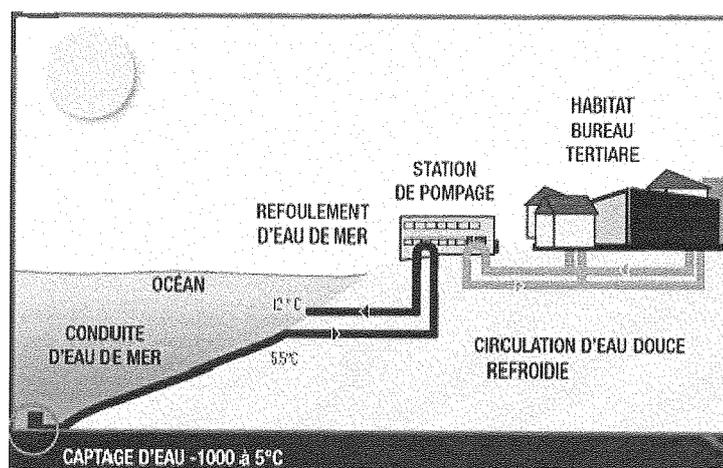
✓ Le SWAC², climatisation par les eaux froides océaniques profondes est un projet innovant au niveau mondial dans le domaine des économies d'énergie s'appuyant sur l'Energie Thermique des Mers (ETM) avec :

- un gain de 40% sur les consommations d'énergie électrique par rapport à un système classique.
- un principe de réfrigération non polluant, n'utilisant pas des énergies fossiles et apportant une sécurité sanitaire vis à vis de la prolifération de germes pathogènes contrairement à un système de climatisation classique.

Cet investissement de 150M€ contribuera à aller vers l'autonomie énergétique de la Réunion. Les travaux démarreront mi 2015 dans le cadre de la délégation de service public portée par le SIDEO (syndicat mixte qui sera constitué des villes de Saint-Denis, de Sainte Marie et de la Région Réunion).

Par ailleurs, en complément du projet de climatisation à l'eau de mer profonde à

destination du secteur tertiaire, des études seront poursuivies quant à la valorisation de "produits dérivés" (aquaculture, algoculture, cosmétologie, thalassothérapie, extractions de métaux rares, eau millénaire mise en bouteille. L'ensemble de cette filière de "produits dérivés" sera génératrice d'emplois.



II.3 LES TRANSPORTS

✓ Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) 2013-2023 a été adopté au Conseil communautaire de la CINOR du 18 décembre 2013. L'objectif est de viser un développement cohérent des déplacements et de l'urbanisation sur l'ensemble du territoire de la CINOR.



Des études de faisabilité sont en cours pour l'extension du TCSP³ du Centre-ville vers Bellepierre. Ce site est destiné à devenir un véritable nœud intermodal pour des modes de transports alternatifs interconnectés dont le transport par câble devant desservir la Montagne.

Par ailleurs, d'autres projets de transports par câble vont être étudiés pour desservir d'autres quartiers situés dans les hauts de la commune. Leur faisabilité sera à mettre en perspective avec la réalisation de TCSP.

II.4 L'AMENAGEMENT

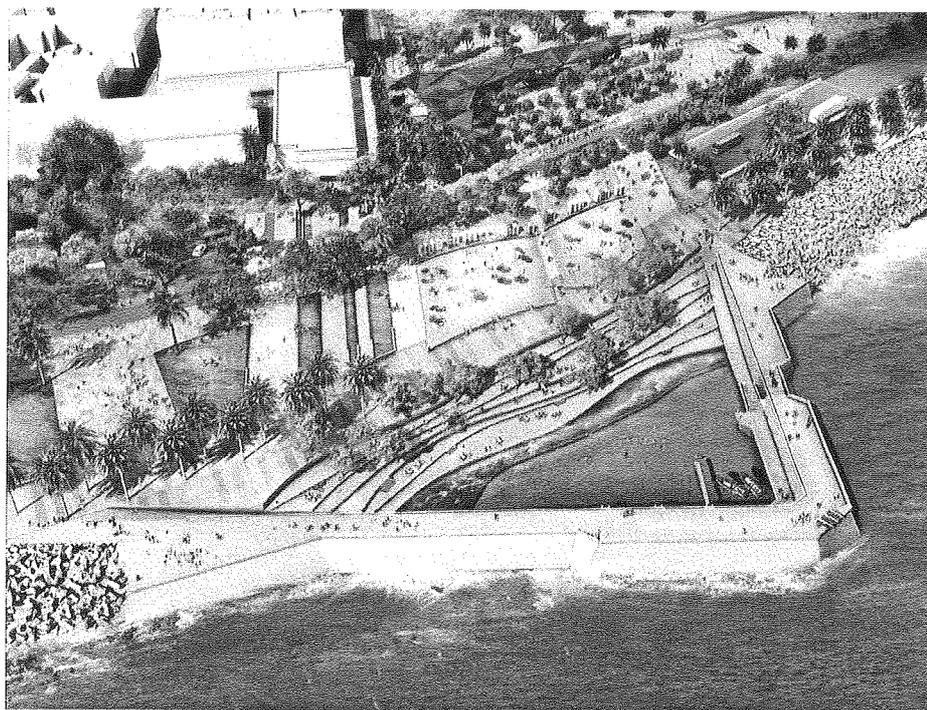
▪ La Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

✓ C'est un projet d'aménagement urbain de la façade littorale de Saint-Denis qui se décline en trois composantes :

- Un axe routier important avec une infrastructure TCSP⁴ ;
- Des aménagements urbains avec un bâti recomposé ;
- Des espaces publics et de voiries destinées à la desserte locale.

La Nouvelle Entrée Ouest a pour objectif de répondre à des problématiques de fluidification de la circulation pour tous les modes de transport, notamment les transports en commun et de libérer des espaces de vie.

Le choix de l'option du tracé a été validé en 2014.



✓ En 2015, les études de l'avant-projet et les dossiers réglementaires seront lancés.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

▪ Le Cœur vert familial



✓ C'est un des grands projets de la ville de Saint-Denis où les dionysiens pourront venir se détendre, pratiquer du sport ou se cultiver. Ce sont des jardins, des aires de jeux et de pique nique, des kiosques, des restaurants, mais aussi un boulodrome, un skate park, un beach soccer, et un parcours de santé qui vont permettre de se détendre ou de s'occuper de son bien-être.

La culture sera au rendez-vous puisque sont prévus un amphithéâtre et une scène de lecture. Et pour ceux qui veulent « cultiver leur jardin », le verger pédagogique apporte de quoi les satisfaire.

Un des équipements importants du Cœur vert familial sera l'Aquaparc avec ses multiples bassins, des toboggans, une piscine à vague et à contre courant, et un centre d'entretien corporel avec spa, balnéothérapie...

Afin de permettre à un maximum de personnes de bénéficier de toutes les activités du Cœur vert familial des parkings sont disposés sur sa périphérie.

▪ Le Parc National de la Réunion

✓ L'adhésion de la Ville à la charte du Parc national de la Réunion a été approuvée au Conseil municipal du 29 novembre 2014.

Le Parc national intègre les espaces naturels des Hauts de la Commune (la Roche écrite et la Grande Chaloupe notamment). Elle identifie quatre enjeux principaux pour l'avenir du territoire des Hauts :

- préserver la diversité des paysages et accompagner leurs évolutions ;
- Inverser la tendance à la perte de biodiversité ;
- valoriser le patrimoine culturel des Hauts et assurer la transmission de ses valeurs ;
- impulser une dynamique de développement économique pour les Hauts respectueux de l'environnement.

Ce partenariat se traduira par une convention avec des actions entrant dans le cadre défini ci-dessus.

Il est envisagé de faire de la zone du Brulé, « une porte d'entrée du parc ».

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

▪ L'espace Océan

✓ Le projet « Espace océan » est un des projets majeurs de la ville de Saint Denis. Il se décline en trois zones :

- Le quadrilatère Océan qui verra sur son périmètre des logements, un hôtel, des bureaux, une crèche des commerces des jardins et des parkings privatifs. Un parking public sous-terrain est également prévu ;
- Les ilots connexes où des promoteurs pourront proposer des aménagements afin de développer des programmes mixtes, logements, commerces, bureaux et hôtel. Les premières livraisons seront effectuées courant 2015 ;
- La grande place publique qui relie l'Espace Océan au centre ville, est une esplanade de qualité architecturale et environnementale. Elle sera ouverte au public début 2015.

En outre, la climatisation de cet ensemble « Espace océan » sera assurée à partir du projet SWAC pour les équipements tertiaires du quadrilatère.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓PRU NEL

Il est prévu de redynamiser le quartier littoral de Saint-Denis au niveau des secteurs de Marcadet, Océan et Vauban pour la première zone et Butor Sainte Clotilde pour la seconde zone. La réponse apportée est de mettre en place PRU NEL, le **Projet de Rénovation Urbaine** de la zone **Nord Est Littoral**.

Celui-ci permettra de réhabiliter les logements sociaux en accompagnant les propriétaires, de rendre les opérations de logements collectifs dans un esprit de résidence le tout en intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Il permettra aussi de créer des espaces publics et d'améliorer les axes routiers en particulier l'axe nord-sud.

Et enfin de rendre ces quartiers attractifs en créant une dynamique économique tournée vers l'innovation, et en agissant aussi sur l'éducation et la formation.

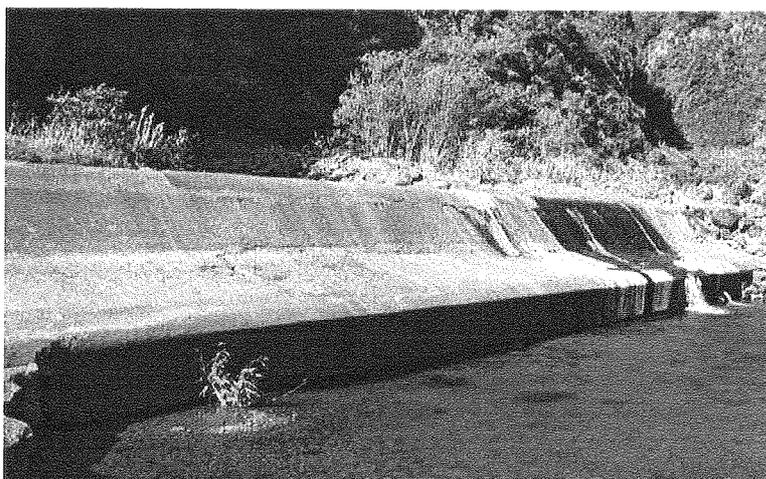
Tout le projet est réalisé dans l'esprit du développement durable puisque des ateliers de concertations, réflexions avec le public seront effectués tout le long de la démarche.

II.5 LA GESTION DE L'EAU

✓ La production et la distribution de l'eau s'inscrivent dans une démarche de gestion durable. Les ressources en eau sur le territoire sont prélevées puis rendues potables, stockées et enfin distribuées de façon permanente, durablement aussi bien en qualité qu'en quantité. Un important programme de rénovation des stations de potabilisation de l'eau a été engagé en 2014.

✓ La Ville a entrepris des efforts importants depuis 5 ans en matière de protection de la ressource et de la rénovation du réseau AEP (Adduction d'Eau Potable). Un souci constant étant l'amélioration du rendement des réseaux de distribution afin d'économiser la ressource.

✓ Le projet de réfection du seuil de Captage de Bellepierre et de la galerie d'amenée de l'eau permettra de restituer le débit



réservé de la rivière Saint-Denis et d'améliorer la continuité écologique. La réalisation des travaux est prévue à partir 2015 pour 4,5 millions d'euros sur un montant global de 10 millions d'euros.

✓ La concertation et la communication aussi large que possible avec les habitants, les associations et tous les partenaires sont prises en compte avant le démarrage des travaux. La préservation des espèces végétales et animales est une des priorités lors de l'élaboration des projets.

II.6 FAVORISER L'ACCES A UN HABITAT DE QUALITE

▪ Les logements aidés

► Repères

Année	Nombre de logements aidés construits
2012	658
2013	904
2014	684
2015	1058

✓ 684 logements aidés ont été construits par les bailleurs en 2014 et 1058 logements sont programmés pour 2015.

✓ En 2013 la lutte contre l'habitat indigne était une des innovations que la ville avait à cœur de mettre en place. Cette démarche a commencé réellement en 2014 pour un partenariat de 3 ans avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). L'objectif est l'accompagnement juridique et social des locataires et des propriétaires. Tout le monde est gagnant, le propriétaire qui réhabilite son bien et les locataires qui bénéficient de locaux aux normes et remis neuf.

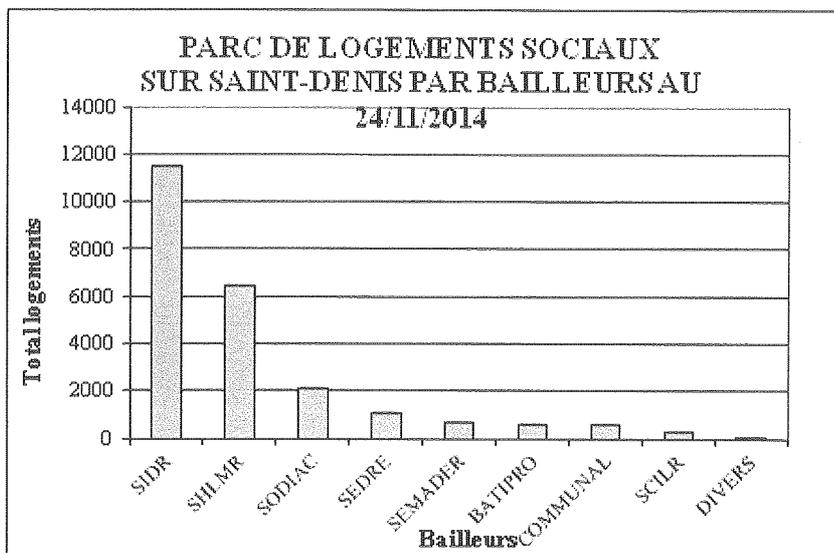
✓ La collectivité garantie de 80% à 100% des emprunts des bailleurs sociaux pour la réalisation des logements aidés.

✓ La ville a enregistré plus de 5000 demandes de logements pour 2014

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

■ Amélioration de l'habitat

► Repères



✓ La ville dispose sur son territoire de 23 462 logements sociaux répartis parmi divers bailleurs dont la mairie en gestion directe.

✓ La ville apporte un soutien tangible aux occupants de logements qui sortent du droit commun, c'est-à-dire, qui ne bénéficient pas d'attribution de logement chez les bailleurs sociaux. Ils peuvent soit dépendre de propriétaires privés soit des occupants de terrains communaux. L'aide apportée par la ville est de permettre les chantiers de réhabilitation, par une association agréée, en auto réhabilitation accompagnée. Les projets sont évalués avec les occupants et sont essentiellement des travaux de mise aux normes, d'extension, d'amélioration ou de d'étanchéité.

☞ Ce sont 60 familles qui ont pu bénéficier de ce dispositif, mise en place par une convention entre la mairie, la CAF et les associations (compagnons bâtisseurs, l'ASIP et la Fondation

Abbe Pierre)
Accusé de réception en préfecture
9740141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

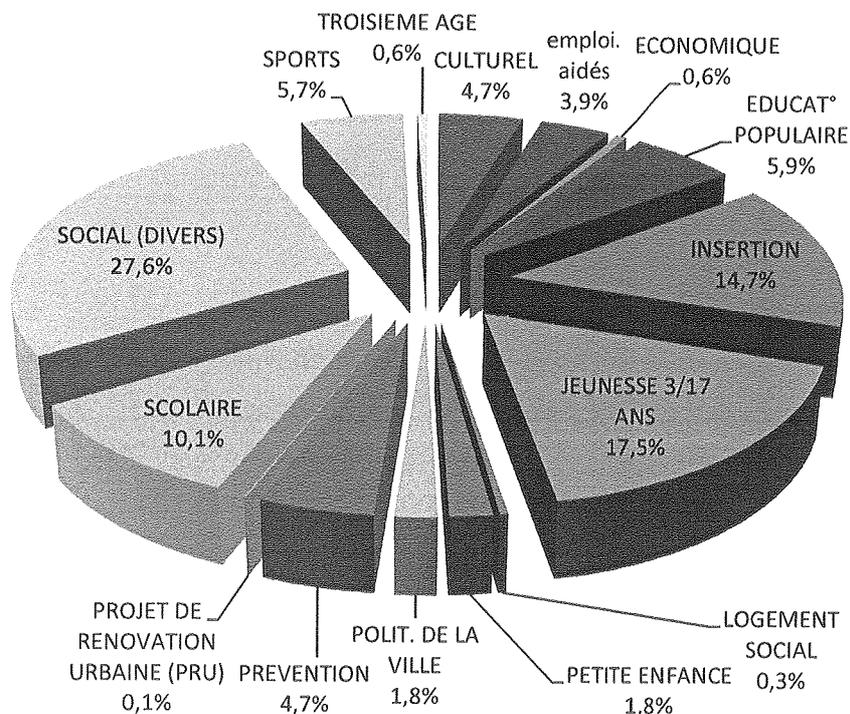
INNOVATION

✓ La ville a pu réaliser un projet exemplaire de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) en milieu collectif à Sainte-Clotilde. LA RHI Alamanda est un bâtiment de 30 logements en cours de chantier et, d'ores et déjà, 12 logements ont été réhabilités. Une chargée d'affaires sociales accomplit un travail d'écoute et d'accompagnement des familles tout au long de ce projet. La fin des travaux est prévue pour mi 2015.

II.7 LA VIE ASSOCIATIVE

► Repères

✓ Répartition des subventions communales



☞ Ce sont près de 400 associations qui bénéficient des subventions communales.

✓ La ville a une politique d'aide aux associations qui œuvrent sur son territoire pour le bien commun et l'épanouissement des toutes les personnes. Le budget est en augmentation de 2 millions par rapport à l'année précédente puisqu'il est de plus 32 millions pour 2014.

II.8 L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ L'Insertion

✓ Chaque année sont mis en place des projets d'insertion, en partenariat avec des associations. Ces chantiers réalisés sur l'ensemble du territoire, permettent à des jeunes de se former et d'acquérir un bagage dans un métier essentiellement dans les domaines du bâtiment ou de l'aménagement paysager.

☞ 16 chantiers d'insertion ont été réalisés en 2014 et près de 220 jeunes ont été mobilisés.

✓ 7 actions d'adaptation professionnelle s'adressant à 114 jeunes de 18 à 26 ans ont été réalisées pour la préparation aux métiers suivants : la petite enfance, les métiers de la nuit, les éco-cantonniers, les animations sportives, l'animation, la surveillance de sécurité.

Ces nouveaux métiers répondant à une demande sur le territoire de Saint-Denis.

✓ La Ville travaille en lien étroit avec le RSMA⁵ au niveau de chacune des Mairies Annexes. Ce sont 172 jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif pour les 11 premiers mois de l'année. Les entreprises locales apprécient le fait de pouvoir embaucher des jeunes formés grâce à cette organisation.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

⁵ RSMA : Régiment du Service Militaire Adapté

II.9 LE DEVELOPPEMENT ET L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE

▪ La petite enfance

Repères :

✓ 21 crèches privées y compris les micro-crèches et 20 jardins d'enfants d'une capacité d'accueil globale de plus de 1000 places.

✓ En 2014, on compte 8 crèches communales d'une capacité d'accueil de 439 enfants de trois mois à trois ans. La crèche Paul Demange en cours de réhabilitation réduit temporairement le nombre de places disponibles. Ce bâtiment sera livré en 2015.

✓ La ville est volontariste en matière d'aide à la petite enfance, puisque, désormais tout ce qui a trait à cette problématique, est menée au sein d'une nouvelle structure intitulée la Direction petite enfance.

☞ La commune aide l'installation de micro-crèches à hauteur de 4000 € par structure.

► PERSPECTIVES

✓ Ouverture début 2015, au Chaudron, d'un Lieu d'Accueil Parents/Enfants (LAEP). La finalité est d'offrir aux parents et à leurs enfants depuis la naissance jusqu'à 4 ans un lieu d'échanges de moments privilégiés et conviviaux. Les parents pourront jouer avec leurs enfants, mais aussi recevoir un soutien à la parentalité, de façon gratuite et anonyme. Ce lieu d'accueil permettra aussi l'échange d'expériences entre les parents. Pourront être accueillis simultanément une quinzaine d'enfants et une dizaine de parents

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓ Réouverture en janvier 2014, de la crèche Sœur Colette. Ce bâtiment a été réhabilité en totalité offrant une capacité d'accueil de 60 places réglementaires.

Cette structure a bénéficié de technologies qui respectent la qualité environnementale des bâtiments.

▪ Les seniors

✓ La Ville a créé une Direction Seniors. L'une des missions de cette nouvelle structure à l'intention de cette classe d'âge, est le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Celui-ci est un service agréé pour les seniors ou les personnes en situation de handicap, notamment dans le soutien au quotidien, les courses alimentaires, les tâches ménagères et aussi l'écoute dont ces personnes ont besoin.

✓ Le portage des repas est toujours une aide précieuse pour ces personnes particulièrement fragiles en matière de déplacement.

► PERSPECTIVES

✓ En 2015, le SAAD⁶ fera les démarches de demande de renouvellement de l'agrément qualité, afin de satisfaire pleinement aux règles en vigueur et de répondre au mieux au public bénéficiaire de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

✓ Favoriser l'accès aux seniors lors des journées du patrimoine qui peuvent contribuer à apporter leurs expériences.

✓ Faciliter l'accès aux transports en communs des seniors par l'acquisition de cinq bus adaptés.

✓ Conforter l'adhésion de la commune au réseau francophone « villes, amies des aînés », pour permettre un échange des bonnes pratiques.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

⁶ SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

INNOVATION

✓ Le plan « Seniors en action » relatif à la formation professionnelle a permis de monter un spectacle produit en fin d'année.

✓ La ville de Saint-Denis est championne de la Réunion de la compétition sportive du challenge départemental des seniors

✓ Le label « Ville amie des aînés » obtenu par la ville de Saint-Denis vise à instaurer un réflexe sur la réalisation de tous les projets de la ville, ceux-ci devant être pensés avec et pour les seniors. Un diagnostic doit conduire à un plan pluriannuel 3 ans.

▪ L'accueil et l'accessibilité au territoire et aux services

▶ Repères

	Nombre de demandes d'actes depuis février 2013
Etat-Civil	15 728
Urbanisme	508
Total	15 728

* chiffres arrêtés au 30 novembre 2014

✓ Le portail citoyen est une plateforme accessible depuis le site Internet de la Ville. Il permet de faire ses démarches administratives en ligne pour les demandes de copie d'acte d'Etat-Civil (actes de naissance, de reconnaissance, de mariage, de décès et de livret de famille), et de documents d'urbanisme (déclaration d'achèvement et de conformité de travaux, déclaration d'ouverture de chantier, demande de zonage, certificat d'alignement, numérotation de voirie). Le délai de réponse est de 1 jour.

▶ PERSPECTIVES

✓ La gestion de la vie scolaire et périscolaire des enfants des écoles primaires complètera la liste des e-services disponibles sur le portail citoyen : les demandes d'inscription scolaire, de dérogation, de radiation, d'inscriptions aux activités périscolaires mais également l'inscription et le paiement de la restauration scolaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de dépôt en préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓ Près de 16 000 actes ont été délivrés via le portail citoyen depuis février 2013. La majorité des demandes concerne les actes d'Etat-civil et plus particulièrement les actes de naissances. La création de cette plateforme e-services, permet de favoriser l'accessibilité au service public à tous les citoyens et de réduire les déplacements.

☞ 30% des actes d'Etat Civil demandés ont été réalisés par le biais de cette plateforme

✓ Le programme d'accessibilité sur les équipements de la ville est une préoccupation constante de la commission communale d'accessibilité qui continue et se consolide. Cette instance de dialogue et de concertation intervient au niveau des services en vue d'une meilleure perception des difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap. Elle intervient en amont sur les projets et sur les chantiers afin d'orienter et ajuster les décisions auprès des aménageurs et des services opérationnels. Le Cœur vert familial et la place de l'Océan sont des exemples où la commission est intervenue pour conseiller et orienter l'aménagement.

✓ La commission fait un travail de sensibilisation sur la perception de l'handicap auprès du public et du personnel communal. La ville compte un taux d'emploi de 2,1 % déclaré des personnes en situation de handicap en 2014.

► PERSPECTIVES

✓ Création d'une aire de jeux avec une balançoire adaptée aux personnes en situation de handicap.

✓ La signature d'une convention entre la ville, le CCAS et la caisse des écoles est envisagée en 2015. Cet engagement pluriannuel aura pour objectif d'atteindre le taux d'emploi réglementaire des personnes en situation de handicap qui est de 6%. De plus cette convention permettra à ce public d'être conforter dans leurs démarches vers l'emploi.

✓ Un séminaire de sensibilisation du personnel communal est prévu en 2015

Accusé de réception n° 974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

▪ L'aide sociale

▶ Repères

✓ L'aide sociale est toujours une activité prépondérante au sein de la commune. Le public touché par la précarité bénéficie des chèques d'accompagnement qui permet de subvenir aux besoins les plus élémentaires. Néanmoins c'est aussi une démarche de prévention que les services communaux apportent aux plus démunis, puisque des réunions d'information sont organisées avec les acteurs.

▶ PERSPECTIVES

L'amélioration de la qualité du service est une préoccupation constante pour ce public en difficulté.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATION

✓ Un partenariat a été signé en 2014 avec Energie Réunion, la Région et EDF pour lutter contre la précarité énergétique.

■ Les abris de nuits

✓Deux abris de nuit sont ouverts sur le territoire communal offrant une capacité totale de 23 places. Ils bénéficient principalement aux hommes. Les femmes sont orientées vers les structures d'urgence. Celle-ci, qui n'ont pas de logement et qui vivent dans la rue sont de nature plus discrète et ont plus de difficulté à venir spontanément aux structures d'accueil que proposent la commune.

✓L'Espace Dionysien de Solidarité et d'Insertion (E.D.S.I.) accueille en journée des personnes sans toit, en situation de très grande précarité et d'exclusion.

Les services proposés par l'EDSI, comme la domiciliation administrative, l'accompagnement social, la restauration sociale, des ateliers de prévention et d'animations permettent à ces personnes en grande difficulté une meilleure intégration et une vie sociale digne.

☞Ce sont 800 personnes qui ont pu être pris en charge par l'EDSI pour l'année 2014.

■ Le pôle intégration

✓ L'intégration des migrants sur le territoire communal est une des compétences que la ville développe en matière de cohésion sociale.

Elle accompagne les associations des migrants pour un budget de 50 000 euros en 2014. Une personne a été embauchée afin de fédérer, dynamiser et mutualiser les associations qui permettent aux migrants de conserver leurs repères culturels. Des échanges dans un dialogue inter culturel sont proposés pour permettre la cohésion sociale et le partage des cultures. Mieux se connaître pour mieux s'accepter.

✓ En partenariat avec la Croix Rouge, des colis alimentaires ont été distribués pour subvenir aux besoins élémentaires des migrants en difficulté.

✓ En partenariat avec l'ALIE⁷ le public migrant a bénéficié de formation pour l'insertion professionnelle. Ce sont 41 personnes qui ont bénéficiées d'une formation ciblée en fonction du projet de chacun. Ces personnes ont pu aussi avoir un soutien à la parentalité. Le bilan est positif puisque un peu plus de la moitié ont pu soit obtenir un emploi soit, entrer dans un autre cursus de formation spécifique

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

⁷ ALIE : Association Locale d'Insertion par l'Economie

INNOVATION

✓ L'inauguration de pôle intégration au Bas de la Rivière a été reconnue au niveau national

II.10 LA SECURITE ET LA PREVENTION DES RISQUES

✓ Les Plans d'Actions et de Prévention d'Inondation (PAPI) concernent la Rivière des Pluies et la Rivière de Saint-Denis.

✓ Lors du cyclone "Béjisa" qui a touché la Réunion début 2014, le poste de commandement du Plan communal de sauvegarde (PCS) a été délocalisé à l'Hôtel de Ville. Ce changement de site qui est situé à proximité de la Préfecture et le CHU de Bellepierre permet d'assurer une meilleure sécurité en termes d'alimentation électrique, de sécurité des locaux et de confort d'espace de travail.

► PERSPECTIVES

✓ Gestion des risques : 3 volets supplémentaires vont venir compléter le Plan Communal de Sauvegarde :

- le risque de pollution marine (le POLMAR)
- le risque requin

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

la gestion des violences urbaines

INNOVATIONS

✓ Les responsables de secteurs sont chargés de recensés les personnes en situation à risques situées sur les zones sensibles du territoire communal : la colline au Bas de la Rivière, l'Ilet quinquinat... Lors du déclenchement du PCS, un courrier d'information leur est adressé et, selon le cas, notifiées par la Police municipale avec les coordonnées des personnes à contacter en cas d'urgence.

II.11 LA PREVENTION ET MEDIATION

✓ Ce sont 40 agents de médiation issus du Club Animation Prévention, association financée par la ville, qui contribuent au respect des équipements publics et à la gestion de conflit qui pourraient arriver sur les lieux publics.

✓ L'Observatoire Local de la Délinquance traite des données fournies par la police nationale sur tout ce qui a trait à la délinquance sur le territoire de la commune.



► PERSPECTIVES

✓ Faire un diagnostic des actions de prévention, avec tous les acteurs, qui existent sur le territoire communal, sur la qualité, l'impact social et tous types de critères, afin de mettre en place une stratégie cohérente de prévention de la délinquance pour la ville et pour l'Etat.

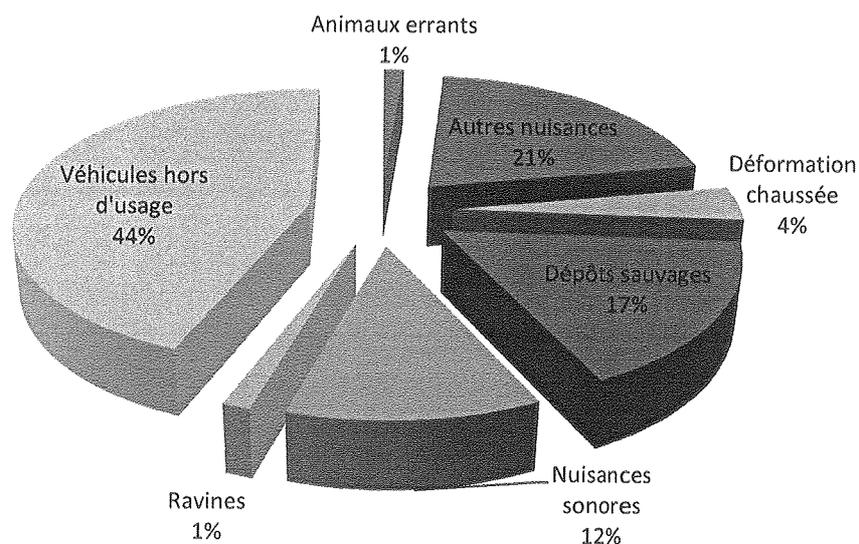
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

II.12 LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

✓ La ville a réalisé 5,6 millions d'euros de travaux de proximité sur tout le territoire et relatifs à toutes les thématiques, dont 1,8 millions pour le bâti scolaire, soit une augmentation de 87% par rapport à l'année 2013.

✓ Le site internet mis à disposition des conseillers de secteurs et de quartiers est toujours actif et les conseillers ont apporté leur contribution pour saisir les anomalies rencontrées sur le terrain.

Typologie des signalements sur le site des conseils de secteurs



► PERSPECTIVES

✓ Un dispositif de signalement informatisés des anomalies sur le domaine public a été élaboré en 2014 et sera ouvert au public en 2015

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

II.13 LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE

✓ La clause environnementale du marché de renouvellement du parc automobile a été renforcée. En plus du respect de la norme EURO 6 (rejets à faible niveau de pollution), il est pris en compte la performance énergétique des véhicules (la consommation de carburant l/100, le taux d'émission de CO₂).

✓ Les marchés de travaux, d'entretiens des espaces publics et de denrées alimentaires intègrent systématiquement des critères de sélection des offres favorisant le développement durable : Par exemple, la prise en compte des circuits-court et des modes de transports limitant les émissions de CO₂ permet de privilégier les produits locaux. De même la pratique systématique du désherbage thermique permet d'éviter l'infiltration des produits phytosanitaires dans les sols.

► PERSPECTIVES

✓ Dans le cadre de la relance du marché des denrées alimentaires en 2015, une prospection des offres disponibles sur le territoire permettra de déterminer si on peut intégrer la qualité des produits (culture en agriculture biologique, agriculture raisonnée) comme critère de sélection et commencer à expérimenter quelques produits.

☞ De manière générale, le choix des produits de qualités devra s'accompagner par des modifications des modes de consommation afin d'éviter le gaspillage.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

INNOVATIONS

✓ Des pénalités sont prévues au sein des marchés de travaux en cas d'atteinte à l'environnement durant l'exécution des travaux, pouvant aboutir à la résiliation du contrat.



**AVIS DE REUNION D'INFORMATION AUX ENTREPRISES
PROJET SWAC NORD**

Climabyss, maître d'ouvrage du projet SWAC (Sea Water Air Conditioning) organise une réunion d'information à destination des PME, le **mercredi 29 octobre 2014** à la **DEAL, 12, allée de la Forêt - Parc de la Providence 97400 Saint-Denis.**

Cette réunion a pour objectif de présenter les caractéristiques du projet SWAC afin que les entreprises qui souhaitent y participer puissent avoir une vision détaillée des marchés auxquels elles pourront candidater directement ou en sous-traitance. Le projet dans sa phase travaux est évalué à 146 M€.

Elle sera également l'occasion de présenter les mesures prises pour permettre aux PME de participer à ce projet au même titre que les grandes entreprises, un dispositif original de SBA ayant été mis en place par l'ensemble des acteurs du projet (la Préfecture, le SIDE0, La Région, l'ADEME, la CGPME, la FRBTP et Climabyss) qui seront présents lors de cette réunion.

Le programme de cette présentation se décline comme suit :

- 8h30 - 9h00 : Accueil
- 9h00-12h30 : Présentation du Projet SWAC et des conditions d'accès à ses marchés avec une présentation du SBA
- 12h30-15h00 : Rencontres individuelles entre les entreprises et les acteurs du projet

Cette réunion est ouverte à toutes les catégories d'entreprises, les besoins du projet étant très variés par leur taille, leur nature (prestations, travaux, fournitures), leur durée et le niveau d'exigence associé.

Cet avis n'a pas valeur d'annonce légale, cette démarche d'information étant une initiative volontaire du maître d'ouvrage privé Climabyss.



✓ Dans le cadre du Small Business Act (SBA) ou Stratégie du Bien-Acheter, la Ville souhaite développer les structures d'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) pour leur faciliter l'accès aux marchés publics compte tenu de la complexité des contraintes administratives et légales. Elles peuvent bénéficier également d'un accompagnement financier avec la possibilité d'une avance de 20% dès la signature du contrat.

✓ Depuis fin 2013, la ville participe au soutien de doctorants de l'université dans le cadre des contrats CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche) : six mois à l'université, six mois en Afrique du sud où ils consacreront une partie de leur temps d'étude à faire du repérage artistique (théâtre, musique, arts plastiques) pour la ville. Ceci permettra de créer un lien privilégié avec ce territoire, sans générer de cout supplémentaire de mission et de déplacement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014

Gilbert ANNETTE

INDICATEURS

	INDICATEURS	2012	2013	2014	COMMENTAIRES
MAITRISE DE L'ENERGIE (MDE) & CHANGEMENT CLIMATIQUE					
Les consommations électriques communales	Consommation électriques (en GWh)	17,9	15,6		
	Dépense annuelle (HT)	1 766 977	1 914 403		Maitrise des consommations malgré une augmentation du nombre d'équipements desservis.
	Prix moyen du MWh	127	140		Une augmentation de 5% du tarif de en 2014 pénalisera la prochaine facturation.
Eclairage public	Nombre de foyers lumineux	14 438	16 000		
	Nombre d'abonnements	936	898		
	Rénovation du matériel - Investissement (en €)		100 000	100 000	Impact fort sur la réduction des dépenses de fonctionnement 30% à 40% d'économie d'énergie,
	Part des sites sportifs équipés d'un dispositif GES (en%)	-	-	19%	67 sites sportifs à équiper pour une puissance lumineuse installée de 1,5MW
TRANSPORTS					
Flotte de véhicule communal	Nombre de véhicules		450	419	
	Taux de renouvellement (par an)		10%	10%	
	Consommation de carburant (en l/an)		276 365	240 157	
Déplacements sur le territoire communal	Taux utilisation de transport en comun	-	-	11%	L'objectif du PDU est de faire évoluer ce taux à 15%
DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI / HUMAIN					
Gestion des ressources humaines et développement de l'emploi communal	Effectif	3125	3175		
	dont ETP	2895	2922		
	% titulaires	24,6%	25,5%		
	% non titulaires	70%	67,7%		
	% emplois aidés	5,4%	7,4%		
	Age moyen	48	49		
	Taux de mobilité interne	7%	6%		
Formation	Nombre total de jours de formation	6463	6366		6 366 soit une moyenne de 7 jours par agent.
Emploi par l'insertion (emplois aidés)	Nombre de chantiers d'insertion/ an		30	16	
	% de sorties positive % d'emplois durable		30% 10%	NC	

INDICATEURS		2012	2013	2014	COMMENTAIRES
Personnes âgées	Nombre de personnes âgées recensées	17 000	18 000		25 000 personnes âgées en 2020
	Nombre de personne âgées dans les Club séniors	3 000	3 000		
	Nombre de repas distribués	83 600	NC		Le portage de repas à domicile concerne 300 personnes âgées et ou vulnérables 6 jours/7
Logements aidés	Nombre de construction de logements aidés	658	904		
Vie associative	aide aux association en M€		30M€	32M€	ce qui génère 4000 emplois permanents.
La petite enfance	Nombre de structures dont structures communales dont microcrèches		42 8 13	41 8	
	Nombre de places agréées dont nombre de structures municipales		1361 379	1439 439	
La création de plateforme e-service et de l'Intranet	Nombre total de demandes d'actes via le portail citoyen		6596	9132	
	Part des demandes d'actes d'état-civil réalisées par le biais du "portail citoyen" par rapport au nombre total de demandes d'actes d'Etat-civil		25%	31%	
CONSOMMATION & PRODUCTION RESPONSABLE					
Flotte de véhicule	Nombre de véhicules réformés	-	-	61	
Equipement bureautique	Nombre de poste bureautique		1 000	1 000	
	Taux d'équipement en "client léger"			12%	Economie réalisée : 80 % de réduction d'énergie par poste



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14810-3-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014

Gilbert ANNETTE